



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 032-253201842-20250407-CS090425-DE



DELIBERATION n° CS 09 04 25
Séance du jeudi 3 Avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Procuration :

Absent : 4

Date de la convocation

Le 21 Mars 2025

Date d'affichage

Le jeudi 3 Avril 2025 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoît DESENLIS, Mme Céline SALLES

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2024, dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	-6 929,59
Report à nouveau		
(solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	72 293,83
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	A+B	65 364,24

Section d'Investissement

Solde d'exécution			C
(avec les résultats antérieurs)			87 704,76
Restes à réaliser			D
Dépenses	Recettes	Soldes des restes à réaliser	-13 549,00
13 549,00	0,00		
Besoin de financement à la section d'investissement		C+D<0	0,00

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	F	0,00
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	A+B-F	+ 65 364,24

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.